



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Émilie BRICOUT

SPORT

DL.22.033 - Convention tripartite ville/collège/département

Hélène LORME expose :

La convention relative à l'utilisation des installations sportives par le collège Montabuzard arrive à son terme le 31 décembre 2021 et doit donc être renouvelée.

L'assemblée départementale, réunie en Commission Permanente le 27 mai 2021, a décidé de maintenir un régime forfaitaire d'indemnisation comme les années précédentes.

Une nouvelle convention, d'une durée de quatre ans, a été adoptée.

L'indemnisation des heures utilisées est directement versée par le Conseil Départemental à la collectivité propriétaire des équipements sportifs sur la base d'un état d'heures réelles d'utilisation de ces équipements signé par la collectivité et le collège.

La participation départementale aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des collèges est la suivante :

Rappel des taux d'indemnisation	Type d'installations			
	Couvertes	Plein air	Piscine	BAF
2022 à 2025	8.61€	4.29€	64.90€	12.15€

Après présentation en commissions « finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022 et « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 2 mars 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter la proposition du département,
- D'autoriser le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège Montabuzard.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :
Notification le :

04 AVR. 2022
04 AVR. 2022

04 AVR. 2022



Le Maire

Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_033
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	convention tripartite ville/collège/département
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_033-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_033-DE-1-1_0.xml	text/xml	867
Nom original :		
DL.22.033 -SPORT- Convention tripartite ville-collège-département.pdf	application/pdf	315266
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_033-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	315266

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 09h54min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 09h54min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 11h30min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 11h30min21s	Reçu par le MI le 2022-04-04